ODYSSEE Informatique - CIRCEA 9.65C

and the second second to the second s

N° SIRET : 20006759300356 Etablissement : LOCAUX AMENAGES

COMPTE ADMINISTRATIF Année 2021

Département : CREUSE

Poste Comptable: SGC AUBUSSON

: BUDGET ANNEXE

Date d'Edition : 05/04/2022 Page no 1

**DELIBERATION** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 23/03/2022 à 17 heures 30

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents

62 42

Nombre de suffrages exprimés VOTES : Contre =0

50 Pour =50 Abstentions =0

17/03/2022

Date de convocation :

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALEXANDRE VERDIER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par ALEXANDRE VERDIER, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

JUMES SEED TO LEAD TO SEED OF

	FONCTION	NNEMENT	INVESTIS	SEMENT.	e ensei	MBEE
tal BELLE	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excedent (*)	Dépenses ou. déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	MONOTO NAME OF THE PARTY OF THE	60 325,23	gerig gruendit ( )	17 171,27	e ellion ( )	77 496,50
Opérations de l'exercice	16 412,08	22 961,01	23 334,96	5 569,00	39 747,04	28 530,01

ODYSSEE Informatique - CIRCEA 9,65C

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 23/03/2022 à 17 heures 30

Nombre de membres en exercice 62 Nombre de membres présents 42 Nombre de suffrages exprimés 50

VOTES: Contre =0 Pour =50 Abstentions =0

Date de convocation: 17/03/2022

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALEXANDRE VERDIER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par ALEXANDRE VERDIER, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CHARLESCON FOR SENDING MELANGERS

TOTAUX	16 412,08	83 286,24	23 334,96	11 - 1 - 1	22 740,27	39 747,04	106 026,51
Résultats de clôture		66 874,16	594,69				66 279,47
Restes à réaliser							,
TOTAUX CUMULES	16 412,08	83 286,24	23 334,96		22 740,27	39 747,04	106 026,51
RESULTATS DEFINITIFS		66 874,16	594,69	1857 3.65	1 24 14	Charlest of a green the said	66 279,47

<sup>\*</sup> Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents: MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHE suppléante PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHALES suppléante CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, PARROT suppléante DUBSAY, FAUCHER. Pouvoirs: MM. JAMME àBERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMON, PLAS à VIRGOULAY, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés: MM. DESCLOUX, FERRIER, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT.

Cachet:



Pour expédition conforme, Le Président,

Accusé de réception en préfecture 023-200067593-20220323-2022-025bis-DE Date de télétransmission : 06/04/2022

La Vice-présidente, Valérie SIMONET